

Paris, le 16 avril 2023



DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

**CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR-ADJOINT
2022-2023**

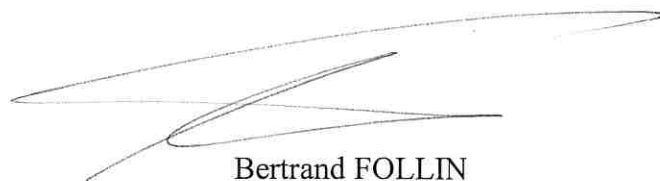
Candidats déclarés aptes à occuper les onze postes mis au concours¹
(par ordre de mérite)

1. Mme Célia ZUPAN
2. M. Julien DELUCE
3. Mme Marion FRÉDY
4. M. Corentin SANTILLI
5. Mme Lucia MESSANVI
6. Mme Fleur COUTARD
7. M. Martin BENEFICE
8. Mme Cléa BOUISSET
9. Mme Émeline BRULÉ
10. M. Mathis CALAMY
11. Mme Dounya CHENOUI

**Candidats déclarés aptes à occuper un emploi d'administrateur-adjoint en cas de
vacance de poste susceptible de se produire avant l'expiration de la validité de la
liste complémentaire²**
(par ordre de mérite)

1. M. Florian DARRAS
2. M. Alban FAUCHON
3. M. Brice DELILLE
4. Mme Mathilde DOUBLET
5. M. Théo ELY-GRASSE
6. M. Maxime ROUSSEL
7. M. Pierre-Emmanuel ROUSSEL

Le Président du Jury,



Bertrand FOLLIN

¹ Le second poste offert au second concours interne d'administrateur-adjoint n'ayant pas été pourvu, il a été attribué au premier concours interne. Ce poste n'ayant finalement pas été pourvu au premier concours interne, il a été attribué aux candidats du concours externe.

² Lorsqu'une liste complémentaire est établie, sa validité cesse automatiquement à la date de début des épreuves du concours suivant et, au plus tard, deux ans après sa date d'établissement sauf prorogation décidée par arrêté du Président et des Questeurs (art. 44 du Règlement intérieur du Sénat).